

Bulletin de Santé du Végétal



Nord - Pas de Calais

Bulletin n° 5 du 12 avril 2011

Bulletin réalisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de région Nord Pas-de-Calais, ARVALIS Institut du Végétal, les coopératives, les négoces, les collecteurs et transformateurs, les organismes techniques et les agriculteurs impliqués dans le réseau d'observation.











Les plantations sont bien avancées dans l'ensemble des secteurs de production et vont se poursuivre cette semaine.

MILDIOU

Situation sur le terrain

Les premières tournées d'observation ont été réalisées ces dernières semaines. Comme chaque année, de nombreux tas de dèchets non gérés ont été observés dans la plaine, à proximité de parcelles emblavées en pommes de terre!

Sur la plupart de ces tas, la végétation est déja présente. Certains tas ne sont qu'en partie bâchés, ou mal bâchés, les repousses s'y développent également.

Dans le secteur de l'artois, des tas de dèchets déja couverts d'une végétation trés dense ont été observés à Oppy et à Izel les Equerchin.

Dans les flandres, des tas de déchets avec des repousses ont été localisés à Meteren, Sercus, Rubrouck, Quaëdypre, Crochte et Zegerscapel.

Des tas de déchets constitués de terre et de tubercules sont présents à Sercus, Saint Sylvestre Hazebrouck, Merckeghem, Zegerscappel et Téteghem.

N'attendez pas que la végétation se développe pour gérer ces tas, il faut intervenir au plus vite.

Si rien n'est fait pour empécher les repousses de faire leur apparition sur les tas, le mildiou ne devrait pas tarder à s'y développer, ce qui va constituer une source d'inoculum importante pour les parcelles situées à proximité (les spores de mildiou peuvent parcourir des distances de plus de

Si vous êtes concerné, ne tardez pas à bâcher vos tas avec une bâche noire type "ensilage" pour empêcher le développement des repousses et protéger vos parcelles d'une arrivée précoce de l'épidémie. Des précautions particulières sont à prendre, car l'écoulement de jus est important avec cette méthode. Le tas devra être éloigné de tout point d'eau, se situer à plus de 10 m de tout chemin ou de toute parcelle voisine de pomme de terre et être entouré d'une butte de terre.

La destruction des pousses pourra également s'effectuer à l'aide d'un traitement à la chaux vive par un mélange aussi homogène que possible de chaux vive avec les déchets dans une proportion de une dose de chaux vive pour dix doses de déchets de pommes de terre

Rappel: Des arrêtés de lutte obligatoire sont pris dans les départements du Nord et du Pas de Calais. Il rend obligatoire la destruction de la végétation sur les tas de déchets.











Fresnoy-en-Gohelle

Izel-lès-Equerchin

Oppy

Neuvireuil

Oppy

D40

Fresnes-lès-Montauban Route Nationale

Gayrelle

Tas de dèchets non gérés secteur artois

Tas de dèchets non gérés secteur flandres

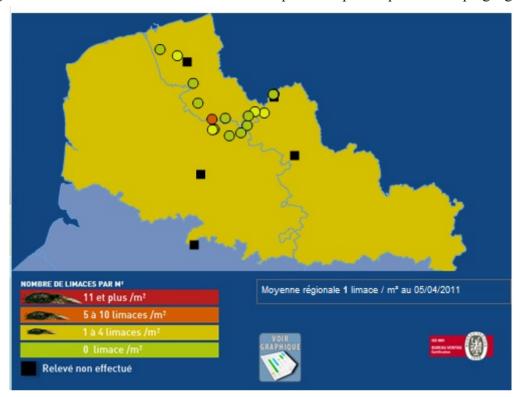
LIMACES

La société DeSangosse met en place un réseau de piegeage des limaces en partenariat avec McCain et la Chambre d'Agriculture de région Nord Pas de Calais.

Le réseau de piégeage 2011 est composé de **21 parcelles présentant un risque limace avéré**. Les relevés des piéges sont réalisés chaque lundi par les agriculteurs eux mêmes et selon un protocole harmonisé. Les piégeurs pomme de terre ont effectué le lundi 5 avril matin le piégeage que l'on appelle le T0.

C'est un piégeage précoce qui permet d'avoir un état des populations avant les plantations.

14 parcelles ont fait l'objet d'un relevé. Le seuil de nuisibilité est de 4 limaces par m² (1m²= 4 piéges). Sur 9 parcelles, aucune limace n'à été piégée. Sur 4 parcelles, l'activité est comprise entre 1 et 4 limaces par m². Localement, sur une parcelle, l'activité à pu monter à 10 limaces par m² (voir carte ci-dessous). L'activité limace est faible et le seuil de nuisibilité n'est pas atteint dans la grande majorité des cas. Les piégeurs vont maintenant retirer le matériel des parcelles pour reprendre les piégeages à la mi juin.



Cartographie des piegages de limaces sur le réseau DeSangosse le 5 avril 2011

GRILLE D'EVALUATION DU RISQUE LIMACES

L'observation et la prévention sont les meilleurs moyens de ne pas exposer ses cultures aux attaques de limaces. L'évaluation des risques peut se faire par la mise en place de pièges en parcelle (voir BSV n°4) et peut être complétée par l'utilisation de la grille d'aide à la décision CIBLAGE adaptée des travaux effectuée par l'ACTA et diffusée par la société DE SANGOSSE.

	GRILLE CIBLAGE ACTA - DE SANGOSSE				a'z
Ciblage		TION DU RISQUE LIMACES PARCELLAIRE			PA
_		grille, vous devez remplir la colonne e qui correspond le mieux à votre pa	D	E SANGOSSE	
Attention, un seul choix par encadré.					
	Technicien :		Date:		
Exploitant - Parcelle:					
	<u>Variété :</u>		Notes	Diagnostic	Stratégie
Historique limaces		beaucoup de limaces	4	Diagnostic	Ollalegie
de l'année précédente		quelques limaces	2	1	
de l'allilee precede	iite	pas de limaces	0	1	
Sol			5		
301		argileux		-	
		limono-argileux	4	-	
		argilo-calcaire	4	-	
		limoneux	2	-	
		Sablo-limoneux/champ. Crayeuse	1 0		
Précédent		Sableux	0		
Frecedent		Colza	6		
		Céréales d'hiver	4	-	
		Cultures de printemps	1	-	
I		Pluriannuelles (jachère, prairie)	5		
Interculture		Déchaumage après récolte + labour	0	-	
		Labour sans déchaumage après récolte	2	-	
		déchaumage(s) après récolte	1	-	
		déchaumage(s) mais pas après récolte	2	-	
		absence de travail du sol	4		
Végétation		Très développée	4	-	
durant l'interculture		peu développée	2	-	
		rare	1		
Préparation lit de semences		Grossière	4	-	
		Intermédiaire	2	-	
	-	Fine	0		
Semis de Blé / Colz	a/Fourragères	Semis précoce	1		
		Semis normal	2		
		Semis tardif	4		
Plantation de Pomr	me de Terre	Semis précoce	4		
		Semis normal	2		
		Semis tardif	1		
Sensibilité des cult	ures	Blé / orge / prairie	1	-	
		Maïs / Pois	2	-	
		Tournesol	4	-	
TOTAL		Colza / Pommes de terre / Betterave	6		
TOTAL (somme des 8	8 notes choisies po	ur la parcelle)			
		inférieur à 18	Faible		
Niveau de risque de la parcelle		18 à 23	Moyen		
(échelle de risque)		23 à 28	Fort		
		supérieur à 28	Très Fort		
	Commentaires :				
_					
Adaptation de la grille					
André Chabert de l'ACTA, Rapport de 1999 "prévision des attaques de limaces"					

Comment consulter le Bulletin de Santé du Végétal?

- En nous communicant votre adresse mail, vous recevrez ainsi le BSV directement chez vous à chaque parution. Pour cela envoyer un mail avec vos coordonnées à l'adresse suivante : christine.haccart@agriculture-npdc.fr.
- Le Bulletin de Santé du Végétal pomme de terre est également mis en ligne gratuitement Sur le site internet de la DRAAF Nord Pas de Calais.

http://draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr, rubrique santé et protection des végétaux / surveillance du territoire.

Directeur de la publication : Jean-Bernard Bayard, Président de la Chambre d'Agriculture de région Nord Pas-de-Calais.

Rédacteurs : animateurs régionaux pour la filière pomme de terre:

Christine Haccart, Chambre d'Agriculture de région (Tél : 03.21.64.80.88)

Cyril Hannon, Arvalis Institut du Végétal (Tél: 03.22.85.75.66)

Coordination et renseignements : Samuel Bueche Chambre d'Agriculture de région (Tél: 03.21.60.57.60)